BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE

LOI N° 001-2003/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON FEM TF N° 051242-BUR CONCLU LE 10 JUILLET 2002 A WASHINGTON DC (USA) ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE MONDIALE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE PARTENARIAT POUR L'AMELIORATION DE LA GESTION DES ECOSYSTEMES NATURELS (PAGEN)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;

VU la résolution n°001-2002/AN du 05 juin 2002, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 20 janvier 2003 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'accord de don FEM TF N° 051242-BUR conclu le 10 juillet 2002 à Washington DC (USA) entre le Burkina Faso et la Banque Mondiale pour le financement du projet de Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels (PAGEN).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 20 janvier 2003.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
Le Premier Vice-Président

BURKINA FASO ★ Président de l'Assemblée Nationale

Oubkiri Marc [illegible]AO

Le Secrétaire de séance

Salia SANOU